

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 15%

Taux minimum de bacheliers professionnels fixé par le recteur : 40%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Autres candidats	9	103	85	72	11
		Bacheliers professionnels toutes séries	13	124	105	105	11
		Bacheliers technologiques toutes séries	10	100	98	93	14

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Autres candidats	Féminin	35	30	27	4	36,4 %
			Masculin	68	55	45	7	63,6 %
			Total	103	85	72	11	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	Féminin	26	21	21	3	27,3 %
			Masculin	98	84	84	8	72,7 %
			Total	124	105	105	11	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	Féminin	19	18	18	4	28,6 %
			Masculin	81	80	75	10	71,4 %
			Total	100	98	93	14	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Autres candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	3	3	0	0	0 %
				Sans mention	37	35	28	6	54,5 %
				AB	27	27	24	3	27,3 %
				B	17	17	17	2	18,2 %
				TB	3	3	3	0	0 %
				Total	87	85	72	11	100 %
		Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	14	0	0	0		
			AB	2	0	0	0		
			Total	16	0	0	0		
		Bacheliers professionnels toutes séries	Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	2	1	1	0	0 %
				Sans mention	25	11	11	0	0 %
				AB	51	48	48	6	54,5 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition			
								Nombre	Pourcentage		
				B	38	37	37	4	36,4 %		
				TB	8	8	8	1	9,1 %		
				Total	124	105	105	11	100 %		
		Bacheliers technologiques toutes séries	Baccalauréat Technologique			Échec au bac	1	1	1	0	0 %
						Sans mention	41	39	34	5	35,7 %
						AB	45	45	45	8	57,1 %
						B	9	9	9	1	7,1 %
						TB	4	4	4	0	0 %
						Total	100	98	93	14	100 %

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Autres candidats	En terminale	63	63	57	8	72,7 %
			En réorientation	19	19	13	2	18,2 %
			Non scolarisés	5	1	1	1	9,1 %
			Scolarité étrangère	14	0	0	0	0 %
			Autres	2	2	1	0	0 %
			Total	103	85	72	11	100 %
		Bacheliers professionnels toutes séries	En terminale	117	101	101	10	90,9 %
			En réorientation	3	2	2	1	9,1 %
			Non scolarisés	4	2	2	0	0 %
			Total	124	105	105	11	100 %
		Bacheliers technologiques toutes séries	En terminale	92	90	85	14	100 %
			En réorientation	4	4	4	0	0 %
			Non scolarisés	3	3	3	0	0 %
			Autres	1	1	1	0	0 %
			Total	100	98	93	14	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	67	66	64	10
			Autres doublettes	29	29	26	4
		Baccalauréat Professionnel	Aménagements paysagers	98	89	89	10
			Autres spécialités	19	12	12	1

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Gestion des ressources et alimentation & Territoires et technologie	69,8 %	69,5 %	71,1 %	71,4 %
		Autres doublettes	30,2 %	30,5 %	28,9 %	28,6 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

Formation d'affectation	Jury	Spécialité significative	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée agricole Angers le Fresne - BTS - Agricole - Aménagements paysagers (5922)	Jury par défaut	Aménagements paysagers	83,8 %	88,1 %	88,1 %	90,9 %
		Autres spécialités	16,2 %	11,9 %	11,9 %	9,1 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale	Notes bulletins et/ou Fiche avenir	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Baccalauréat ou formation en adéquation avec les objectifs de la formation visée	Compétences en sciences et/ou enseignements professionnels	Très important
Savoir-être	Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et/ou Fiche Avenir	Appréciations bulletins et/ou Fiche Avenir : Sérieux et assiduité.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet de formation	Projet de formation motivé, cohérent et renseigné	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements associatifs et/ou hobbies	Activités et centres d'intérêt (uniquement si la rubrique est renseignée et pertinente)	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Chaque candidature confirmée a été examinée puis classée en fonction d'une note globale qui lui a été attribuée. Cette note a pris appui sur 3 éléments quantitatifs et qualitatifs du dossier du candidat :

- Notes des bulletins scolaires des classes de Première et Terminale
- Appréciations des enseignants sur le livret scolaire et la Fiche Avenir
- Projet de formation motivé

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

D'une manière générale, la CEV a observé une grande hétérogénéité des dossiers, tant sur les compétences des candidats que sur leur projet de formation.

Si elle a examiné avec indulgence des lettres de motivation un peu maladroites mais témoignant d'un projet réfléchi, elle déplore le taux élevé de lettres strictement identiques, non personnalisées et sans doute glanées sur le web. La CEV recommande donc aux candidats de ne pas négliger la rédaction de leur projet de formation : celui-ci doit faire apparaître leur bonne connaissance de la formation visée et son adéquation avec un projet professionnel et personnel qui soit cohérent et réfléchi. À cet effet, renseigner l'onglet facultatif « Activités et centres d'intérêt » peut se révéler particulièrement significatif quand les engagements personnels vont dans le sens du projet de formation.

Signature :

Sylvie RICHARD,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée agricole Angers le Fresne